

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS GLAND-SERINE DU 31 MARS 2022

Communes membres : Begnins, Burtigny, Coinsins, Gland, Le Vaud, Vich.

Présences : quorum atteint.

Le Conseil Intercommunal

Vu **Le préavis N° 01/2022** – Comptes 2021
Le préavis N° 02/2022 – Rapport de gestion de l'année 2021

Ouï Les rapports de la Commission de gestion et des finances.

Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour ;

Décide :

- ❖ d'accepter le préavis N°01/2022 relatif aux Comptes 2021
- ❖ d'accepter le préavis N°02/2022 relatif au Rapport de gestion 2021

Conformément aux articles 112 et ss. LEPD : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Nyon dans un délai de 10 jours, qui suivent la publication dans la FAO.

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Président



Luigi Longhi



La Secrétaire



Ingrid Menoud